

20-12-2018 P. Qué. Municipalité de Saint-Cléophas

À une séance extraordinaire convoquée par Katie St-Pierre, directrice générale et secrétaire-trésorière, tenue le 20 décembre 2018 à 19h30, au 356, Principale à laquelle séance sont présents: Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire, la conseillère et les conseillers: Richard Fournier, Roland St-Pierre, Micheline Morin, Normand St-Laurent et Réjean Hudon.

Le conseiller Réjean St-Laurent est absent.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte par la lecture de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- 1- Mot de bienvenue
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2- Avis de motion - Règlement numéro 220 concernant l'imposition de la taxe foncière, de la tarification des taxes de services et le taux d'intérêt pour l'année 2019
- 3- Présentation du projet de règlement numéro 220 concernant l'imposition de la taxe foncière, de la tarification des taxes de services et le taux d'intérêt pour l'année 2019
- 4- Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2019 et du programme triennal d'immobilisation 2019-2020-2021
- 5- Questions de l'assemblée
- 6- Levée de la séance

248-18

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Roland St-Pierre et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que lu. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

249-18

Avis de motion - Règlement numéro 220 concernant l'imposition de la taxe foncière, de la tarification des taxes de services et le taux d'intérêt pour l'année 2019

Avis de motion est proposé par Normand St-Laurent et résolu qu'à une séance ultérieure sera adopté un règlement portant le numéro 220 concernant l'imposition de la taxe foncière et des tarifs de taxes de services pour l'année 2019. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

250-18

Présentation du projet de règlement numéro 220 concernant l'imposition de la taxe foncière, de la tarification des taxes de services et le taux d'intérêt pour l'année 2019

Proposé par Richard Fournier et résolu que le projet de règlement portant le numéro 220 concernant l'imposition de la taxe foncière, de la tarification des taxes de services et le taux d'intérêt pour l'année 2019 soit présenté par le conseiller Normand St-Laurent. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à la majorité, le conseiller Réjean Hudon est en désaccord avec ledit projet de règlement.

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLÉOPHAS
COMTÉ DE MATAPÉDIA**

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 220

Projet de règlement pour l'année financière 2019 concernant l'imposition de la taxe foncière et des tarifs pour les taxes de services suivants:

- d'aqueduc
- d'égouts
- collecte des matières résiduelles et organiques
- collecte des matières récupérables

ATTENDU QUE le conseil doit présenter un projet de règlement concernant l'imposition de la taxe foncière et des tarifs pour les taxes de services;

ATTENDU QUE Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec ledit projet de règlement et c'est accepté à la majorité, le conseiller Réjean Hudon est en désaccord avec ledit projet de règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Richard Fournier et résolu que le projet de règlement portant le numéro 220 soit accepté et que le conseil ordonne et statue ce qui suit:

ARTICLE 1:

Le conseil adopte les tarifications suivantes pour l'année financière 2019.

ARTICLE 2:

Le taux de la taxe foncière générale est fixé à 1.08/100\$ pour l'année 2019 conformément au rôle d'évaluation en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

Le taux de la taxe concernant la Sûreté du Québec selon la loi Ryan est fixé à 0.08/100\$ pour l'année 2019 conformément au rôle d'évaluation en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

ARTICLE 3:

Les tarifs de compensation «Aqueduc et égouts» sont fixés à:

Logement: 230.00\$ **Commerce:** 230.00\$

Les tarifs de compensation où il n'y a que l'aqueduc;

Logement: 115.00\$ **Ferme/Fermette:** 230.00\$

ARTICLE 4:

Le tarif de compensation pour la collecte des matières résiduelles

Logement: 150\$ **Commerce:** 150\$ **Cultivateur:** 150\$
Industriel: 150\$ **Chalet:** 105\$

Le tarif pour la collecte des matières récupérables est établi à 60.00\$/résidence.

ARTICLE 5:

Le taux d'intérêt s'appliquant à toutes taxes, compensations, permis ou créances dus à la municipalité est fixé à 15% à compter du 1^{er} janvier 2019.

ARTICLE 6:

Le présent projet de règlement a été présenté le 20 décembre 2018.

**Adoption des prévisions budgétaires pour l'année
2019 et du programme triennal d'immobilisation
2019-2020-2021**

Proposé par Richard Fournier et résolu que les prévisions budgétaires pour l'année 2019 soient adoptés tels que décrits ci-bas ainsi que le programme triennal d'immobilisation pour 2019-2020-2021. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à la majorité, le conseiller Réjean Hudon est en désaccord avec ledit projet de règlement.

DÉPENSES 2019

<u>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>
Conseil municipal	36 492	37 964
Gestion financière	125 978	143 356
Greffe	900	900
Évaluation	9 623	10 815
Total	172 993	193 035
<u>SÉCURITÉ PUBLIQUE</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>
Sûreté du Québec	15 100	18 000
Incendie	16 435	18 632
Sécurité civile	1 984	2 200
Autres (SPA)	600	600
Total	34 119	39 432
<u>TRANSPORTS</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>
Voirie municipale	125 850	111 390
Enlèvement neige	117 890	99 786
Éclairage public	2 500	2 300
Circulation	1 200	1 800
Transport en commun	1 273	1 511
Total	248 713	216 787
<u>HYGIÈNE DU MILIEU</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>
Approv. d'eau	17 400	18 400
Traitement de l'eau	1 650	1 650
Traitement d'égout	7 050	7 975
Réseau égout	2 550	1 500
Matières résiduelles	35 589	35 324
Autres (quotes-parts)	1 037	1 046
Total	65 276	65 895
<u>SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>
Santé et bien-être	11	43
Total	11	43
<u>URBANISME</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>
Amén, urban	11 698	10 024
Dévelop. écon	4 340	8 500
Autres	1 800	2 216
Total	17 838	20 740
<u>LOISIRS ET CULTURES</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>
Terrain de jeux	16 575	22 095
Camping	17 525	15 030
Parcs régionaux	1 392	1 376
Centre comm.	17 300	23 625
Bibliothèque	3 810	3 620
Autres (dons comités)	7 334	6 744
Total	63 936	72 490

<u>INTÉRÊTS - FRAIS DE FINANCEMENT</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>
Intérêt - frais fin.	1 300	1 300
Emprunt	0	25 870
Total	1 300	27 170
<u>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>
Immo. (adj.centenaire)	20 000	10 000
Seuil min. (TECQ)	0	0
Divers	0	0
Total	20 000	10 000
GRAND TOTAL DÉPENSES	624 186	645 592

REVENUS 2019

<u>TAXES GÉNÉRALE</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>
Foncières & sûreté	207 855	257 324
Foncières (1.06), Sûreté (0.08)		
Total	207 855	257 324
<u>TAXES DE SERVICES</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>
Taxes de services	56 970	54 645
Aqueduc, Égout, Ordure, Récupération		
Centre d'urgence 911		
Redevance matières résiduelles		
Redevance Recyc-Québec		
Total	56 970	54 645
<u>SERVICES RENDUS</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>
Services rendus	11 225	10 725
Licences et permis	500	500
Amendes et pénalités	200	200
Total	11 925	11 425
<u>AUTRES REVENUS</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>
Éolienne	74 900	75 650
Contribution promoteur	0	5 000
Autres	5 035	7 000
Total	79 935	87 650
<u>TRANSFERTS</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>
Péréquation	108 046	90 417
Terre publique	8 153	8 153
Police	500	500
Voirie	77 978	77 978
Route collectrice	31 700	33 100
Autres/Réseau routier	20 000	20 000
Autres	1 500	2 500
Surplus accumulés	18 224	0
Total	266 101	232 648
<u>INTÉRÊTS</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>
Intérêts	1 400	1 900
Total	1 400	1 900
GRAND TOTAL REVENUS	624 186	645 592

Le conseil municipal adopte le programme triennal des immobilisations qui se répartit comme suit:

	Année 2019	Année 2020	Année 2021
Total des dépenses Anticipées	50 000	50 000	50 000

252-18

Levée de la séance

Proposé par Normand St-Laurent et résolu par le conseil municipal que la séance soit levée à dix-neuf heures cinquante-cinq minutes (19h55). Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

Jean-Paul Bélanger
Maire

Katie St-Pierre
Directrice générale et sec.-très.

